



AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 10 février 2025, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA25 22005 – Résolution CA220034 (dossier 1259042001)
Ordonnance relative aux heures de fermeture des parcs

Règlement sur les parcs à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20)

OCA25 22006 – Résolution CA220035 (dossier 1259793001)
Ordonnance relative à la délivrance de vignettes institutionnelles

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.10°)

OCA25 22007 et OCA25 22008 – Résolution CA220036 (dossier 1259838002)
Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – 10 février 2025

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8)

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA25 22005 et OCA25 22006 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 13 février 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude